



Sanctions abandon de famille

Par **titibled**, le **24/08/2009** à **13:04**

Mon époux ne respecte absolument pas l'ONC rendue en avril 2009 (aucun paiement des pensions alimentaires, aucune garde de ses enfants les week ends ou vacances). J'ai donc porté plainte pour non paiement de la pension alimentaire en juin 2009. Je n'ai aucune nouvelle de cette plainte, si ce n'est qu'elle a été transmise à la brigade des mineurs.

Quelles sanctions seront prononcées à son encontre ?

Au regard du droit des étrangers, et du renouvellement de son titre de séjour de 10 ans en septembre 2009, peut on lui retirer son titre de séjour sachant qu'il n'assume pas du tout ses enfants. J'ai avisé la préfecture mais n'ai pas eu de réponse.

Merci de votre attention